VERDI

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE MAGNY-EN-VEXIN

Approbation	29/01/2026

Règlement Graphique n°1

Pièce n°	P.L.U
3.1	Plan Local d'Urbanisme
Orientation	

Légende

- Commune de Magny-en-Vexin
- Parcellaire
- Bâti
- Cours d'eau

Prescriptions

- Coeur d'ilots à préserver
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé (ER1)
- Construction susceptible de changer de destination
- Secteur OAP
- Bande de 50m en lisière d'un massif boisé de plus de 100ha
- Zone de non aedificandi
- Linéaire de commerces et de services
- Axes de ruissellement
- Orientation du ruissellement

Zonage

- UA - zone urbaine centre-ville
- UAa - zone urbaine cœur des hameaux d'Arthieul et Blamécourt
- UAb - zone urbaine rue de Beauvais et rue de Crosnes
- UB - zone urbaine mixte
- UC - zone urbaine d'habitat collectif
- UD - zone urbaine d'habitat pavillonnaire
- UE - zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UI - zone urbaine d'activités économiques
- 1AUe - zone à urbaniser à destination d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- 1AUi - zone à urbaniser à destination d'activités économiques
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole à protéger
- N - zone naturelle
- NE - zone naturelle à destination d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- Nh -zone naturelle habitée
- Np - zone naturelle protégée
- NZh - zone naturelle humide avérée

Dénomination	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER1	Extension du parking de la Rosière	6471 m²	Commune

